

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 8 JUILLET 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 00 sous la présidence de M. Duparc André.

Secrétaire de Séance : M. Emmanuel Deville

Présents : Mmes Morel, Nury, adjointes, M. Perréal, adjoint, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Dalmedo, Vernaz, Amorin, Bigot, MM. Emery, Merme, Aymont, Ameno, Carlod, Vesin, Deville,

Excusé : -

Absent : -

Ordre du Jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation des Comptes-rendus des Conseils municipaux du 10 juin 2014 et du 20 juin 2014**
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Rythmes scolaires**
- **Vente de coupes de bois**
- **Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France**
- **Rapport des Commissions municipales**
- **Courriers divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Emmanuel Deville est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation des Comptes-Rendus des Conseils Municipaux du 10 juin 2014 et du 20 juin 2014

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2014 est adopté, à l'unanimité.

Le compte-rendu du 20 juin 2014 n'est pas approuvé suite à la décision du tribunal administratif de Lyon du 3 juillet 2014 annulant l'élection du 20 juin de l'ensemble des délégués, titulaires et suppléants en vue des sénatoriales.

3. Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente quatre déclarations d'intention d'aliéner, il s'agit de :

- La propriété de M. SAN ISIDORO Régis et Mme REYGROBELLET Sylvie, 29 rue du Paru à Ecorans, Parcelles B 1175 et B 1178, de 385 m² et 284 m².

Acquéreurs : M. Gaël DUCOS et Mme Aurore LAIR, 25 rue du Champ Novaz, 01630 CHALLEX,

- La propriété de Mme Elvezia COLOMBO, M. Maurice LEPRETRE, Mme Elisabeth LEPRETRE, et Mme Marie LEPRETRE, 30 allée de la Fontaine. Parcelles B 209, B 217, B 848, B 944, B 1188, B 1191, B 1189, B 1190, de 72 m² +133 m² +17 m² +34 m² +213 m² +11 m² +14 m² +116 m².
Acquéreurs : M. Charles RIZZO, 412 rue du Grand Golet, 01130 GIRON.
- La propriété de M. PROST Sébastien, 226 rue de Pré Bachat, Parcelles F 1743, de 100 m².
Acquéreurs : M. Florent LABRANCHE et Mme PONCET Céline, 374 rue de Pré Bachat.
- La propriété de M. RECOUR Yannick et Mme MERLO Mélanie, 29 rue du Paru à Ecorans, Parcelles B 1177 et B 1178, de 295 m² et 284 m².
Acquéreurs : M. Wouter KRUIJS et Mme Kristine GOULDING, 3 avenue du Bijou, 01210 Ferney-Voltaire.

Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption pour ces déclarations.

4. Rythmes scolaires

M. le maire rappelle que lors de la séance du 17 avril 2014, le conseil municipal à l'unanimité, avec l'appui du conseil d'école, avait refusé la mise en application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre sur notre commune.

Le mardi 17 juin 2014, M. le préfet a précisé aux maires du Pays de Gex, l'obligation légale de mise en place de cette réforme dès la rentrée de septembre 2014.

M. l'inspecteur d'académie, par un courrier du 20 juin 2014, nous signifiait alors que nous devons appliquer les horaires convenus lors de la délibération du 3 mars dernier en accord avec le conseil d'école. Ces horaires étant décalés, ils ne correspondent malheureusement plus à l'organisation que nous avons imaginée alors. C'est pourquoi, un conseil d'école extraordinaire s'est réuni le jeudi 26 juin dernier et a délibéré sur un nouvel horaire.

Les horaires de classe proposés sont les suivants à compter du mardi 2 septembre 2014 :

Lundi mardi, jeudi et vendredi pour les maternelles)	8h30-11h30 et 13h30-15h45 (décalage de 10 min
---	---

Le mercredi maternelles)	8h30-11h30 (décalage de 10 min pour les
-----------------------------	---

Les enfants seront donc libérés dès 15h45.

Conformément à la réglementation sur les rythmes scolaires, les parents d'élèves ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à des activités extra scolaires entre 15h45 et 16h30. Ces

activités financées à parts égales entre le gouvernement (50€ par enfant et par an en 2014) et par les familles, seront proposées dès la rentrée.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ces nouveaux horaires retenus par le conseil d'école du 26 juin dernier.

Il est procédé au vote :

Pour : Mmes Morel, Nury, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Dalmedo, Vernaz, Amorin, Bigot, MM. Duparc, Perreal, Emery, Merme, Ameno, Vesin

Abstention : -

Contre : M. Aymont, M. Carlod, M. Deville

Le conseil municipal, à la majorité, accepte et retient les horaires de classe proposés par le conseil d'école du jeudi 26 juin 2014, et autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Un groupe de travail sur les rythmes scolaires est mis en place. Il est composé de membres du conseil municipal : M. Merme, M. Perreal, Mme Nury, Mme Amorin, Mme Meresse, M. Duparc.

Et de parents d'élèves : Mme Nathalie Ponard et Mme Sophie Gremion.

La 1^{ère} réunion est prévue le 15 juillet à 19h30 en salle du conseil.

5. Vente de coupes de bois

Une vente de coupes de bois a eu lieu à Meximieux le 11 juin 2014.

Voici le résultat de la vente :

Lots 15 à 19-34-38 : 40195 € HT - Acheteur : Scierie Betemps,

Lots 23-30 : 28 370 € HT - Acheteur : Scierie de Savoie.

6. Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF (Association des Maires de France) a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos

territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations.

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Collonges rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Collonges estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que le conseil municipal de Collonges, à l'unanimité, soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

7. Rapport des commissions municipales

• Commission voirie :

- Containers : M. Perreal explique que trois containers semi-enterrés ont été installés devant la caserne. Les parties métalliques seront livrées avant la fin du mois d'août.
Le coût des containers est de 14 580 € + 2680 € pour le trou. Soit 17 220 €. La commune perçoit 12 000 € de subvention. Il reste 5220 € TTC à la charge de la commune.

- Chargeur frontal pour le tracteur :

La commune souhaite installer un chargeur frontal sur le tracteur du service de la voirie.

4 devis ont été adressés à la mairie :

- DIMA : 13 060, 00 € HT
- Ets LAVERRIERE : 13 530, 00 € HT
- CHEVILLARD AGRI : 11 750, 00 € HT
- BOSSON SAS : 10 800, 00 € HT

L'entreprise la moins disante est l'entreprise BOSSON SAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise BOSSON SAS pour un montant de 10 800, 00 € HT, et autorise le maire ou son adjoint chargé de la voirie, M. Perreal, à signer tout document concernant ce dossier.

- Pour le remplacement de la camionnette de la voirie, nous attendons un devis.
- Pour le goudronnage carrefour de Pierre, nous sommes également en attente de devis.
- Il y a une quinzaine de jours, la commune a déposé une plainte contre X pour des dégradations au nouveau centre communal.
- Un jeune a été embauché à la voirie pour le mois de juillet.
- Dans le cadre des travaux rue de l'Eglise, un ralentisseur a été réalisé. Un panneau de signalisation de ce ralentisseur va être installé.

8. Courriers divers

- M. le Maire informe le conseil municipal de la nomination d'un nouveau curé pour la paroisse, l'abbé Pierre-Yves Monnoyeur. Il aura la responsabilité du groupement paroissial comprenant les communes de Collonges, Challex, Farges, Péron, Pougny, St-Jean-de-Gonville et Thoiry.
- Courrier de M. MARTIN des Carrières du Salève. Cette entreprise souhaite remettre en état l'ancienne carrière de Collonges. M. le Maire précise que cette carrière est située dans le périmètre du site classé du Fort l'Ecluse. Un tel projet nécessiterait donc une modification du PLU.
- Les riverains du city stade ont fait une pétition pour dénoncer les multiples nuisances qu'ils subissent. Nuisances sonores nocturnes, comportements à risque, déchets jetés sur le city stade, etc...
Le conseil municipal est conscient de ces nuisances et M. le Maire est en contact régulier avec la gendarmerie. L'ensemble du conseil regrette que la gendarmerie n'ait pas les moyens d'intervenir.
- Il n'y aura pas de réunion du conseil municipal au mois d'août.

La séance est levée à 21 h 30.